

Schéma de développement des achats socialement et écologiquement responsables

ORCHIDÉE : Orientations Régionales pour une Commande publique intégrant l'Humain, l'Insertion, le Développement Économique et l'Environnement

Le contexte juridique

L'article 13 de la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a instauré l'obligation d'adopter et de publier un schéma de développement des achats socialement responsables. Cet article a été modifié par l'article 76 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, afin d'élargir ce Schéma à la Promotion des Achats Publics Écologiquement Responsables (SPASER). Ainsi, l'article L. 2111-3 du code de la commande publique précise que le SPASER est un « Schéma qui détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. »

Le SPASER doit être rendu public par une mise en ligne sur le site institutionnel de la Région.

Cette obligation d'un SPASER s'appliquait initialement aux acheteurs dont le montant annuel des achats excédait 100 millions d'euros. Elle est, aujourd'hui, ramenée à 50 millions d'euros.

Le Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique a été publié au Journal officiel du 3 mai. Il a pour objet principal d'édicter les mesures réglementaires d'application de l'article 35 de la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2022 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, mais il contient également d'autres dispositions plus ou moins en lien avec la Loi « Climat & résilience ». Outre cette baisse du seuil d'élaboration d'un SPASER, la Loi Climat & résilience prévoit qu'au plus tard en août 2026, au moins une disposition environnementale sera mobilisée pour attribuer un marché public. Le Décret modifie en effet l'article R. 2152-7 du code de la commande publique afin de supprimer la faculté de sélectionner les offres sur la base du critère unique du prix. Désormais, les acheteurs pourront soit recourir à plusieurs critères dont un critère prix et au moins 1 critère prenant en compte des caractéristiques environnementales, soit recourir à un critère unique, le coût global, qui devra prendre en compte des caractéristiques environnementales. Cela peut concerner par exemple les coûts liés à la consommation d'énergie ou d'autres ressources, les coûts de collecte et de recyclage ou encore les coûts imputés aux externalités environnementales aux différentes étapes du cycle de vie des fournitures, services ou travaux commandés.

L'achat public responsable en Région

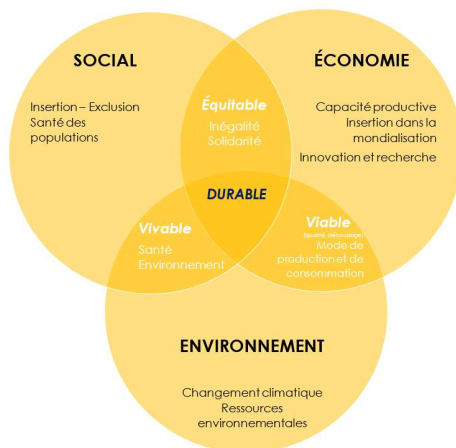
En France, la commande publique représente près de 10 % du PIB. C'est dire l'impact et le poids de la commande publique sur l'activité économique dans notre pays. Pour le Grand Est, cela représente près de 6 milliards par an. La commande publique porte ainsi un enjeu fort de développement des territoires, au profit des acteurs économiques et sociaux. La commande publique constitue ainsi un levier en faveur d'une politique volontariste au service des priorités fixées par les collectivités et acheteurs publics.

La commande publique, du statut d'acte administratif et juridique est désormais vécue comme un acte économique, qui au-delà de la seule réponse aux besoins en travaux, fournitures et services, porte des enjeux de responsabilité sociale et écologique.

Un achat public durable, responsable, est ainsi un achat public qui prend en compte des éléments qui concourent à la protection ou la mise en valeur de l'environnement, le progrès social et le développement économique de l'ensemble des acteurs concernés.

Pour les acteurs économiques de proximité, la commande publique doit aussi être une opportunité de développement de leur activité au profit de l'emploi local. Des dispositifs simples permettent de faciliter leur accès aux appels d'offres régionaux et y développer leur part de marché, comme la simplification administrative, la réduction des délais de paiement, l'allotissement comme règle de base de passation des commandes ou l'augmentation des taux d'avance permettant d'éviter des difficultés de trésorerie. Travailler en proximité avec les entreprises locales, c'est aussi les informer régulièrement sur la nature des achats de la collectivité, en développant le principe d'une « veille » commerciale active, voire en expérimentant des partenariats spécifiques d'innovation ou au profit de start-up.

Ainsi, l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR) auquel adhère la Région Grand Est définit l'achat responsable comme un achat intégrant dans un esprit d'équilibre entre **parties prenantes**, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'**environnement**, du **progrès social** et du **développement économique**.



Soucieuse de poursuivre cette politique volontariste, la Région Grand Est considère son engagement dans la mise en œuvre de son schéma de développement des achats socialement et écologiquement responsables, **ORCHIDÉE**, comme une priorité, tant pour son organisation interne que dans de nouvelles formes de partenariats à développer.

En particulier, la Région Grand Est souhaite davantage soutenir l'emploi local non délocalisable, les TPE-PME et entreprises artisanales locales créatrices d'emploi, en ayant une attention particulière pour l'insertion par l'activité économique, les circuits courts de proximité.

Au-delà des enjeux propres à la commande publique de la collectivité, la mise en œuvre de ce schéma renvoie également **une image de responsabilité** en faveur du développement durable aux opérateurs économiques locaux et à l'ensemble des citoyens. Le souhait de la Région est donc de développer l'économie locale par une meilleure connaissance du tissu économique de proximité et une meilleure diffusion de l'information à destination des TPE-PME.

Contribuer à **faciliter la mise en relation des acteurs économiques territoriaux** avec la commande publique, assumer sa responsabilité en **apportant sa contribution pour atteindre les objectifs fixés en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation du cadre de vie, rapprocher de l'emploi les personnes qui en sont le plus éloignées** et contribuer à leur insertion durable sont les effets qu'une commande publique durable et équitable doit systématiquement rechercher.

Tous les grands domaines d'actions de la collectivité sont potentiellement concernés, patrimoine immobilier, lycées, formation professionnelle, mobilités, économie, ... ainsi que tous les achats du quotidien de fournitures et services.

La version initiale d'ORCHIDÉE a été approuvée lors de l'Assemblée plénière du Conseil Régional du 29 juin 2017. C'est la feuille de route de l'achat responsable de la Région Grand Est, construite autour de 28 engagements concrets qui ont depuis guidé l'action des services régionaux sur les trois piliers du développement durable ; environnemental, social et économique. La nouvelle mandature et les nombreuses évolutions législatives ont permis un travail de bilan approfondi des actions mises en œuvre, afin d'aboutir à cette version 2, qui pour partie, reprend, en les complétant, **les engagements initiaux et en propose de nouveaux.**

Ces engagements seront désormais également à prendre en compte dans les opérations confiées à des mandataires, délégataires de la maîtrise d'ouvrage régionale.

La gouvernance et le pilotage

Dès l'élaboration de la version initiale, un Comité de pilotage spécifique a suivi l'évolution d'ORCHIDÉE et de ses actions. Il est placé sous la responsabilité du Président de la Commission d'appels d'offres, et constitué d'Élus et Agents de la collectivité (liste des membres en Annexe).

Ses membres se sont réunis durant le premier semestre de l'année 2022 dans le cadre d'ateliers thématiques afin d'aboutir aux préconisations et engagements de cette seconde version.

La Direction de l'achat public assure la mise en œuvre d'ORCHIDÉE, en mobilisant des outils spécifiques et en accompagnant les prescripteurs des Directions et Maisons de la Région dans la définition des exigences responsables de leurs achats.

Les indicateurs de suivi

La Loi Climat & résilience impose désormais que les SPASER comportent des indicateurs précis, exprimés en nombre de contrats ou en valeur et publiés tous les deux ans, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable parmi les achats publics réalisés par la collectivité. Le SPASER doit ainsi préciser les objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories, notamment ceux relatifs aux achats réalisés auprès des entreprises solidaires d'utilité sociale agréées au sens de l'article L. 3332-17-1 du code du travail, d'une part, ou auprès des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables, d'autre part.

Pour sa part, la Région a fait le choix de retenir des indicateurs basés sur la valeur de ses achats plutôt qu'en nombre de contrats, davantage représentatifs de ses engagements.

Des cibles sont définies pour chaque année, avec comme objectif de s'approcher des obligations imposées par le décret du 2 mai 2022, soit, **qu'au plus tard en août 2026**, au moins un élément environnemental soit mobilisé pour attribuer chaque contrat de la commande publique, et que 30 % des marchés intègrent une considération sociale (soit pour ces deux piliers, des spécifications techniques, des conditions d'exécution et/ou des critères de sélection des offres).

Cibles annuelles	Clause et critère environnemental	Clause et critère social	Dont statut ESUS*	Dont IAE et secteur adapté et protégé
2022	40 %	30 %	3 %	1%
2023	50 %	40 %	3 %	1%
2024	60 %	50 %	3 %	1%
2025	80 %	60 %	5 %	1%
2026	100 %	70 %	5 %	1%

Cette progression annuelle des indicateurs est ambitieuse tout en restant soutenable dans sa mise en œuvre.

*Concernant les cibles les opérateurs ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale) dont font partie le secteur de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) et le secteur adapté et protégé (travailleurs en situation de handicap), les pourcentages peuvent apparaître restreints. Toutefois, en volume d'achats, ils représentent des engagements d'achats en 2026, à hauteur de 2,5 Millions d'euros.

En cohérence avec les enjeux collectifs nationaux du développement durable, chaque engagement de la Région répond à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable du Plan National pour les Achats Durables (ODD). Ces objectifs sont précisés pour chaque engagement et rappelés en Annexe.

1 Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés régionaux, avec une attention particulière pour les marchés de services, y compris dans le cadre de prestations intellectuelles au bénéfice du premier emploi pour les jeunes diplômés

- **Systématiser le recours aux clauses d'insertion** dans les marchés de services et prestations intellectuelles en déterminant un seuil à partir duquel l'introduction de la clause sociale doit être étudiée.
- **Respecter les objectifs du Plan National pour des Achats Durables** d'atteindre 30 % de marchés intégrant une clause sociale chaque année.

ODD n°4, 8 & 10

2 Acter un conventionnement pluriannuel avec les facilitateurs de clauses sociales d'insertion et leur regroupement en consortium régional en lien avec les initiatives locales

- **Accompagner l'augmentation des clauses sociales dans les marchés** tous donneurs d'ordres en garantissant la stabilité financière des structures et la consolidation du nombre actuel de facilitateurs.
- **Poursuivre et soutenir, en lien avec les services de l'Etat, la structuration du réseau des facilitateurs** en accompagnant le développement du consortium.

ODD n°10 & 17

3 Diversifier et élargir les dispositifs de clauses sociales dans la commande publique en favorisant l'accès des marchés aux structures d'insertion par l'activité économique et établissements employant du public en situation de handicap en leur dédiant des marchés

- **Poursuivre les actions de sensibilisation** des structures et pédagogie auprès des prescripteurs.
- **Poursuivre l'accompagnement des têtes de réseaux** dans leur action de professionnalisation en matière de commande publique auprès de leurs adhérents.
- **Favoriser l'accès des marchés** aux structures d'utilité sociale en leur dédiant des marchés.

ODD n°1 & 10

4 Adapter l'allotissement aux capacités économiques et techniques des TPE/PME et des structures de l'économie sociale et solidaire

- **Poursuivre les actions de sensibilisation et pédagogie** auprès des prescripteurs.
- **Utiliser les techniques de sourcing** lors de la phase d'expression des besoins.

ODD n°1 & 10

5 Encourager les services au recours aux produits issus du commerce équitable et s'engager dans une démarche de labélisation territoire de commerce équitable

- **Faire de la pédagogie** pour une meilleure visualisation des possibilités techniques et juridiques.
- **Utiliser les techniques de sourcing** lors de la phase d'expression des besoins.

ODD n°1, 2, 12 & 17

6 Impulser une démarche de valorisation de la responsabilité sociale des entreprises

- **Utiliser l'ensemble des outils juridiques** du code de la commande publique afin de privilégier les entreprises engagées dans les démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
- **Expérimenter l'introduction d'un questionnaire** pour mieux comprendre les habitudes et actions initiées par les candidats.

ODD n°5 & 8

7 Acheter au juste besoin, sans sur-qualité pour une sobriété de l'achat grâce aux traductions des exigences souhaitées à travers les labels, la lutte contre l'obsolescence, un sourcing efficient et le coût global

- **Expérimenter le coût global comme critère de sélection des offres** en attendant les outils spécifiques de la Loi Climat & Résilience.
- **Fournir les points recherchés par un label** ou leurs équivalents.
- Accompagner l'**intégration du cycle de vie**, de l'écoconception avec des outils fournis par la Loi Climat & résilience.
- **Interroger les besoins** de la collectivité (juste besoin, acheter moins ou mieux).

ODD n°12, 13, 14, 15 & 16



8 Favoriser les solutions permettant d'accroître la performance et l'efficacité énergétique des installations, des équipements et des bâtiments relevant du patrimoine régional, l'utilisation de matériaux de constructions biosourcés, de bois gérés durablement et de matériaux réemployés

- **Accompagner le réemploi** sur place des matériaux de chantier (objectif de la Loi AGECE même si le bâtiment n'est pas ciblé).
- **Augmenter la part des matériaux biosourcés** dans les matériaux utilisés pour respecter le 25 % d'ici 2030 (RE 2020).
- **Appliquer les engagements** du Pacte bois et biosourcés.

ODD n°9, 12, 13, 14 & 15

9 Respecter les objectifs du plan national d'action pour l'achat public durable d'atteindre 100 % de marchés intégrant des considérations environnementales en les adaptant à la nature des achats

- **Inscrire le critère environnemental** indépendamment du critère technique.
- **Atteindre le 100 %** grâce à l'intégration d'**un critère** et d'**une clause** concernant l'environnement.
- **Poser un critère minimum de 10 % pour l'environnemental** dans les marchés de **fournitures**.

ODD n°12, 13, 14 & 15

10 Participer à la promotion, diffusion, compréhension des achats durables à travers les réseaux

- **Sensibiliser les acheteurs publics du Grand Est aux achats responsables** en partageant les expériences, la ressource et en initiant des initiatives collectives.

ODD n°11, 12, 13, 14 & 15

11 Limiter la production de déchets et favoriser leurs réemplois, leurs recyclages et leurs réutilisations

- **Tendre au respect des taux demandés par la Loi AGECE** quand ceux-ci sont en accord avec l'offre des fournisseurs.
- **Harmoniser les exigences du SRADDET** et celles des marchés publics.

ODD n°12, 13, 14 & 15

12 Réaffirmer l'allotissement comme la règle de passation des marchés

- **Développer le sourcing ciblé** via un module spécifique de sourcing avec incitation aux entreprises à s'y référencer.
- **Former les acheteurs** des Directions et Maisons de la Région aux techniques de sourcing.

ODD n°8

13 Développer le recours à l'observatoire des intentions d'achats

- **Mettre en place l'Observatoire régional des intentions d'achats** (projet BAGE opérationnel depuis fin 2021). L'observatoire est couplé à l'agrégateur de marchés APOGÉ afin de faciliter l'accès des entreprises à l'information.
- **Poursuivre la mobilisation** des services de la Région et des acheteurs publics régionaux afin de publier leurs intentions d'achats sur l'observatoire.

ODD n°8

14 Poursuivre la simplification administrative d'accès à la commande publique, frein principalement déclaré par les TPE-PME

- **Confirmer la généralisation du "dites-le-nous une fois" et limiter au strict nécessaire l'obligation de signature électronique** des plis (candidatures et/ou offres) par les candidats.
- **Poursuivre la dématérialisation de toute la chaîne d'achat**, de la détermination des besoins jusqu'au solde des contrats conclus.
- **Poursuivre l'harmonisation des trames de mémoires techniques** et des cadres de réponse afin de faciliter la réponse des entreprises aux cahiers des charges.

ODD n°8

15 Assister et aider les fournisseurs, en particulier les TPE-PME et les entreprises de l'économie sociale et solidaire à mieux comprendre et s'inscrire dans les mécanismes de la commande publique

- **Expliquer aux entreprises**, lors des webinaires de sourcing, les **procédures** d'achats mises en œuvre.
- Mettre en place et animer, chaque année, plusieurs sessions de **formations** en direction des structures de l'Economie Sociale et Solidaire.

ODD n°8 & 10

16 Rechercher pour chaque marché les modalités administratives et financières dans une logique d'équilibre de la relation acheteur/fournisseur

- **Porter une attention particulière** aux rythmes des règlements, aux modalités de révision des prix (choix des indices et périodicité).
- **Limitier l'obligation** de produire une garantie à première demande aux seules grosses opérations à risque.
- **Calibrer le taux d'avance** selon les situations.

ODD n°8

17 Développer la connaissance des fournisseurs potentiels en participant à des salons, en réalisant du benchmarking

- **Engager les acheteurs et prescripteurs** des services de la Région à des salons.
- **Initier un travail spécifique** avec les Maisons de Région sur une connaissance approfondie du **tissu économique local**.

ODD n°8

18 Intégrer, dès que possible, des produits et services liés au développement des filières locales, en particulier dans le cadre de l'innovation

- Poursuivre le **programme d'expérimentation territoriale**, GrandTesteur et celui avec l'UGAP.
- **Privilégier les montages contractuels et les procédures** d'achats favorisant et permettant la mise en place de projets d'**innovation territoriale**.

ODD n°8

19 Participer à la promotion, diffusion, compréhension des achats durables à travers les réseaux

- **Continuer d'adhérer à l'Observatoire des Achats Responsables** (ObsAR) et participer à certains groupes thématiques.
- **Participer à la plateforme clause verte** (gérée par Centre de Développement des Eco-Entreprises, CD2E).
- **Co-animer le réseau d'acheteurs du Grand Est** mis en place lors du 360° de décembre 2021.

ODD n°8

20 Mettre à disposition des acheteurs internes des bibliothèques de documentation, des guides pratiques par segments d'achats, des annuaires de fournisseurs

- **Mettre à disposition des acheteurs de la Région des outils** de veille, des guides pratiques par segments d'achats
- **Poursuivre le travail quotidien de benchmarking** : plusieurs milliers d'exemples de consultations/cahiers des charges, classés par segments d'achats et à disposition des prescripteurs de la Région dans une bibliothèque.

ODD n°8

La liste des membres du Comité de Pilotage (CoPil) d'ORCHIDÉE :

Présidence du CoPil ORCHIDÉE
Président de la Commission d'appel d'offres
Elus régionaux invités au CoPil ORCHIDÉE
Vice-Président en charge des actions régionales relevant de l'économie, des fonds européens et de la commande publique
Vice-Président délégué aux finances
Vice-Président en charge de l'Environnement, la transition écologique et le SRADDET
Vice-Présidente en charge des lycées verts
Elus régionaux membres du CoPil ORCHIDÉE
Président de la Commission Finances
Présidente de la Commission Environnement
Président de la Commission Agriculture, pour le volet « THD de l'Alimentation »
Conseiller Régional délégué à l'économie sociale et solidaire
Elue Régionale - Les Ecologistes
Elu Régional - La Gauche solidaire et écologiste
Elu Régional - Centristes et Territoires
Elu Régional - Rassemblement national et apparentés
Agents régionaux membres du CoPil ORCHIDÉE
Adjoint au Directeur Général des Services
Directrice de l'Achat Public
Adjointe au Directeur des Moyens Généraux
Chef du service Patrimoine Immobilier Durable - Direction de l'Immobilier et de la Construction
Cheffe de projet stratégique en charge du THD de l'alimentation
Chargée de mission au sein du Service Transition Energétique - DTEEE
Adjointe au Directeur de l'Organisation des Mobilités
Agents régionaux assistant le CoPil ORCHIDÉE
Chef du service Appui aux Politiques d'Achat - Direction de l'Achat Public
Chef du service Achat Public du site de Metz - Direction de l'Achat Public
Chef du service Achat Public du site de Châlons en Champagne - Direction de l'Achat Public
Chef du service Achat Public du site de Strasbourg - Direction de l'Achat Public
Chargée de mission Politiques Achats - Service Appui aux Politiques d'Achat - Direction de l'Achat Public
Chargée de mission Achats Responsables - Service Appui aux Politiques d'Achat - Direction de l'Achat Public
Adjointe à la Directrice de l'Achat Public

La liste des Objectifs Développement Durable (pour en savoir plus cliquez [ici](#)) :



AGEC : Anti-Gaspillage et Economie Circulaire

APOGE : Appels d'Offres Grand Est, agrégateur de l'ensemble des marchés du Grand Est

BAGE : Business Act Grand Est

ESS : Economie Sociale et Solidaire

ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

ObsAR : Observatoire des Achats Responsables

ODD : Objectifs Développement Durable

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

TDCE : Territoire De Commerce Equitable

TPE-PME : Très Petites Entreprises – Petites et Moyennes Entreprises

PNAD : Plan National pour les Achats Durables

PIB : Produit Intérieur Brut

UGAP : Union des Groupements d'Achats Publics, Centrale d'achat généraliste